



## COMMUNE DE LABROUSSE

### Procès-verbal de la réunion du conseil municipal Du 08 juillet 2022 à 20h30

Le vendredi 8 juillet 2022,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le jeudi 30 juin 2022, conformément aux articles L. 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, en Séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard PRADAL, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice: 14

Nombre de conseillers municipaux présents : 9

#### Présents :

Mrs : PRADAL Gérard, OUSTRY Michel, THER Benoît; BRUEL Marcel, AURATUS Eric, BADUEL Sébastien.  
Mmes : CHASSAGNE Chrystel, AMARAL Emmanuelle, PUYBOUFFAT Delphine.

Absents :Mmes MALGOUZOU Nathalie , TOURLAN Anne.

Mrs DAUDE Thierry, NOEL Géraud, LAMOUREUX Nicolas.

#### Pouvoirs :

Formant la majorité des membres en exercice.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame AMARAL Emmanuelle est désignée pour remplir cette fonction.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 31 mai 2022 qui est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

#### **CITY STADE**

Le conseil municipal décide d'attribuer à l'entreprise BOIS et PAYSAGES le projet d'installation d'un City Stade sur l'aire de jeux située à la sortie du Bourg.

La réalisation de ce projet sera soumise à l'obtention de subventions, projet ne pouvant être pris totalement en charge par le budget communal.

Une convention pour l'utilisation de cet équipement est signée avec l'école.

#### **ECOLE**

Suite au dernier conseil d'école celui-ci se veut rassurant en termes d'effectif pour les années à venir, celui-ci devrait atteindre la cinquantaine d'enfants à la rentrée de septembre 2022, ce qui veut dire que l'école conservera ses 3 postes d'enseignants.

Les 3 enseignantes actuelles retrouveront leur poste pour la prochaine année.

#### **L'AYGUES**

Depuis plusieurs années la voie communale qui dessert le hameau de l'AYGUES pose problème pour son entretien créant des difficultés avec la résidente permanente des lieux qui réclame un investissement de la commune pour remédier à cette situation, si cette demande est entendable en soi, elle est synonyme d'un investissement conséquent. Afin de trouver une solution raisonnable, un groupe de conseillers municipaux se rendra sur le site, le sujet sera à nouveau abordé à la prochaine réunion.

#### **CD 6**

Le département doit prochainement faire des travaux de réhabilitation sur la départementale n°6, en particulier au village de Lavente, cette portion de voie pose problème pour les riverains lors des événements pluvieux abondants, après une rencontre avec le responsable du département en charge du dossier, lors de la réalisation du chantier l'accent sera mis afin d'atténuer les méfaits de cette situation.

La commune participera financièrement à certains aménagements annexes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 00.